

1. Commande publique

1.1 Marché publics

N° 170-2022

DECISION DU MAIRE

Signature de la proposition financière d'AS-TECH SOLUTIONS pour la maintenance du logiciel AS-TECH allant du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L. 1111-4 du Code de la Commande publique,
VU l'article L.2122-1 du Code la Commande publique,
VU l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 19 février 2022, portant élection du Maire
VU la délibération du Conseil municipal n°64-2022 en date du 19 septembre 2022 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,

Considérant que la maintenance du logiciel AS-TECH est essentielle au bon fonctionnement des services techniques.

DECIDE de signer la proposition financière de la société AS-TECH SOLUTIONS, 1280 avenue des Platanes, Future Building II, 34970 BOIRARGUES - LATTES, d'un montant de 6309.50 € HT, soit 7571.40 € TTC, pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023. Le contrat pourra être renouvelé 4 fois soit jusqu'au 31 décembre 2027 et à défaut de volonté contraire. La durée totale potentielle du marché étant alors de 5 ans et le montant total potentiel étant alors de 31 547.50 € HT, soit 37 857 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 22 septembre 2022

Le Maire


Alexis DARMOIS

